

GTIM

La combinaison de protection contre le risque chimique, étanche aux gaz, de type 1b/niveau A GTIM de Respirex est réalisée d'une seule pièce et enveloppe complètement le porteur - l'appareil respiratoire se portant à l'extérieur.

Sa conception comme son tissu font appel aux technologies les plus récentes, et la combinaison est compatible avec les appareils respiratoires de toute marque.

Toutes les combinaisons GTIM de Respirex portent le marquage ce de conformité avec la dernière version de la norme européenne des vêtements étanches aux gaz, EN943-1:1997, et sont largement utilisées par les services d'urgence dans le monde entier.

Caractéristiques du produit

- Fermeture à glissière renforcée, étanche aux gaz, de 122 cm, montée en diagonale de l'épaule gauche à la cuisse droite avec patte de recouvrement.
- Fourni avec joint facial ou, pour certaines applications, un masque facial assujetti de façon permanente.
- Des bottes de sécurité très résistantes aux produits chimiques « Hazmax », avec embout et semelle intercalaire en acier, peuvent être assujetties de façon permanente à la combinaison ou montées à l'aide du nouveau système de bottes amovibles Respirex. Ce nouveau système permet de remplacer facilement les bottes endommagées ou très usées sans compromettre l'intégrité de la combinaison.
- Des gants compatibles avec le matériau de la combinaison se montent au moyen du mécanisme de poignet à verrouillage Respirex ; ce système permet à l'utilisateur de changer de gants si nécessaire.
- Soupapes d'expiration en nombre suffisant pour que la variation de pression au sein de la combinaison soit inférieure à 1 mbar en 1 minute.
- L'étanchéité de chaque vêtement (essai de pression interne) est testée conformément à la norme EN464:1994.
- Coutures intérieures et extérieures recouvertes de ruban.



- Combinaison fournie dans une boîte de plastique rigide qui sécurise son stockage lorsqu'elle n'est pas utilisée ; dimensions de la boîte : 60 x 41 x 41 cm.

Remarques importantes

Les masques respiratoires de tous les fabricants ne conviennent pas pour être assujettis à demeure.